

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28/09/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 11/10/18  
Affichage le : 22/10/18  
Transmission préfecture le : 22/10/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20181019-lmc1104681A-DE-1-1  
Du : 22/10/18  
Délibération exécutoire le : 22/10/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 octobre 2018

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2019 DES  
COLLÈGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE DUMOULIN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 décembre 2017 relative au schéma départemental de la restauration scolaire en collège - orientations 2018-2022 : choix du mode de gestion du service et tarification,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les orientations du rapport présenté.

**Dotation globale de Fonctionnement 2019 des collèges publics et lycées internationaux :**

1/ Décide de retenir les modalités de calcul détaillées en annexe 1 pour le calcul des dotations globales de fonctionnement 2019 des collèges publics et lycées internationaux

2/ Arrête à la somme globale de 6 747 040 € le montant des dotations globales de fonctionnement 2019 des collèges publics et établissements internationaux, suivant la répartition portée en annexe 2.

3/ Fixe ainsi qu'il suit les modalités de règlement du montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement de chaque établissement, tel que fixé en annexe 2 :

- versement d'un premier acompte équivalant à 40 % de la dotation fin janvier 2019 ;
- versement d'un deuxième acompte de 30 % fin mars 2019 ;
- versement du solde fin septembre 2019.

4/ Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil Départemental pour signer tout document relatif au contrôle budgétaire des EPLE : BP et DBM (décision budgétaire modificative).

#### **Dotations dédiées aux activités éducatives :**

Décide la reconduction du dispositif « Soutien aux initiatives éducatives locales ».

Le règlement de ces interventions, applicable à compter de l'année scolaire 2018-2019, est présenté en annexe 3.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 19 octobre 2018

### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2019 DES COLLÈGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Anne Capiiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (11) : Catherine Arenou, Philippe Benassaya, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Bertrand Coquard, Madame Clarisse Demont, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Elodie Sornay, Laurence Trochu.